



Origine des pièces nécessaires au pacs

Par **Arionne**, le **05/02/2021 à 17:41**

Bonjour,
Je voudrais me pacser avec mon petit ami qui vit en France. Je réside en Belgique et je suis de nationalité congolaise. Ma préoccupation concerne la provenance des pièces à fournir :
- le certificat de non coutume, dois-je le faire à l'ambassade du Congo en Belgique ?
- pour l'acte de naissance : il s'agit de fournir une copie de l'acte de naissance légalisé de l'ambassade du Congo en Belgique ?
- enfin le certificat de non-pacs, dois-je le demander à qui ?
Merci.

Par **Visiteur**, le **05/02/2021 à 17:42**

Bonsoir
Comme vous le dites les autorités consulaires sont là pour vous aider.

Par **amajuris**, le **05/02/2021 à 18:46**

bonjour,
voir ce lien, pour le certificat de non-pacs : <https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51149&cerfaFormulaire=12819>
salutations

Par **Tisuisse**, le **06/02/2021 à 06:14**

Bonjour,
Je pense que si ARIONNE pose ces question c'est parce que en France, le PACS existe mais pas en Belgique donc la solution pour se pacser passe par une demande en

France.